



INTER-PARLIAMENTARY UNION

CHEMIN DU POMMIER 5
1218 LE GRAND-SACONNEX / GENEVA (SWITZERLAND)

TELEPHONE (41.22) 919 41 50 - FAX (41.22) 919 41 60 - E-MAIL postbox@mail.ipu.org

Seul le texte prononcé fait foi

Déclaration du Secrétaire général de l'Union interparlementaire M. Anders B. Johnsson

*Conférence d'examen de Durban
(Palais des Nations, Genève, le 21 avril 2009)*

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs

Dans la déclaration que vous êtes sur le point d'adopter, il est réaffirmé que démocratie et gouvernance participative, transparente et responsable sont essentielles pour prévenir, combattre et éradiquer le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance.

La notion fondamentale qui sous-tend l'exercice de la démocratie est l'acceptation - ou mieux encore - le respect de l'autre. La vie démocratique s'exprime dans le droit à la différence et dans l'acceptation de cette différence par tous. L'essentiel consiste à admettre la différence et à lui permettre d'exister, au lieu de la rejeter ou, comme c'est trop souvent le cas en ces temps, de la diaboliser pour mieux la supprimer.

La vie politique se nourrit de confrontation. Rien de plus normal. Les mécanismes institutionnels de gestion des affaires publiques sont en partie conçus pour canaliser des courants conflictuels, ou simplement divergents, vers un objectif unique, le bien commun. Les institutions démocratiques ont vocation à arbitrer les tensions et à maintenir l'équilibre entre intérêts concurrents. Ce n'est qu'à travers le dialogue que la compréhension mutuelle peut s'instaurer et que les conflits peuvent être résolus de manière pacifique.

Aussi doit-on s'attrister que plusieurs pays aient choisi de ne pas être présents à cette conférence et de ne pas contribuer à un débat pourtant indispensable. Leur absence marque un revers pour les victimes du racisme et de la discrimination raciale. Elle ne contribue pas à renforcer la compréhension et à bâtir des sociétés plus tolérantes. Et elle concorde mal avec le regain d'optimisme qui entoure aujourd'hui le multilatéralisme.

Il est non moins triste de voir cette tribune servir à polariser un peu plus un monde déjà divisé. Proclamer la victoire du bien sur le mal, ou des uns sur les autres, a peu de sens dans une conférence conçue pour célébrer notre diversité et contribuer à renforcer la tolérance.

Monsieur le Président,

Dans les démocraties, le Parlement est l'institution qui fait la synthèse des opinions diverses de la société et qui instille cette diversité dans le processus politique. La chambre parlementaire est un espace de compromis par excellence. Elle est le forum où les opinions politiques s'affichent, où les orientations publiques sont débattues et où une volonté commune d'agir peut se forger. En d'autres termes, c'est précisément au Parlement que peuvent et doivent être jetées les bases d'une société inclusive et tolérante, exempte de racisme et d'intolérance.

Consciente du rôle central incombant aux parlements dans le suivi de la Déclaration et du Plan d'action de Durban, l'Union interparlementaire a organisé de nombreux débats politiques sur un grand nombre de questions essentielles. Nous avons appelé l'attention sur la nécessité de ratifier les instruments internationaux pertinents, de modifier la législation en vigueur et d'adopter de nouvelles lois visant à assurer l'égalité juridique et la non-discrimination. Nous avons entrepris de renforcer les capacités des parlements sur ces questions et élaboré des guides et autres outils pour aider les parlementaires à prendre des mesures efficaces.

Rares sont les thèmes du débat de Durban qui n'aient pas été soumis à l'examen de l'UIP. Nous avons traité de la discrimination entre les sexes, de la discrimination raciale et de la xénophobie par rapport aux travailleurs migrants, aux réfugiés et aux populations déplacées, aux minorités, aux communautés et aux convictions religieuses, pour ne citer que quelques exemples.

Nous avons lancé l'année dernière un projet spécial ayant pour ambition de faire le point sur la place des minorités et des peuples autochtones dans les processus politiques, en nous inspirant de ce que nous faisons depuis plusieurs décennies à propos des femmes et de l'égalité des sexes dans la vie publique. Il s'agit de mettre en place des processus politiques ouverts et des parlements qui intègrent véritablement tous les groupes sociaux. Nous travaillons avec les parlements partout dans le monde pour qu'ils fassent la démonstration, à travers la Journée internationale de la Démocratie - le 15 septembre de cette année - que la tolérance en politique occupe une place centrale dans la démocratie.

Monsieur le Président,

La religion est souvent présentée à tort comme source de division. Les débats entre parlementaires lors d'une récente Assemblée de l'UIP ont clairement démontré qu'il y avait consensus sur l'idée que toutes les religions ont, bien évidemment, contribué fortement à la civilisation. Les religions façonnent les structures sociales et familiales et internalisent des valeurs fondamentales qui peuvent contribuer à édifier des sociétés plus tolérantes et plus respectueuses des différences. De même, l'Assemblée a confirmé le principe fondamental qui veut que professer une religion relève d'un choix personnel. Elle a donc appelé tous les parlements à faire en sorte que ce choix ne soit pas réprimé par la loi.

La liberté d'expression et la liberté de la presse sont les deux piliers de la démocratie. Ce sont des libertés que sociétés et individus ont défendues face à la tyrannie et à l'oppression. Les parlements doivent protéger ces libertés, tout en adoptant une législation qui favorise la responsabilité éthique dont sont assorties ces libertés, en particulier celle de ne pas inciter à la haine, au racisme, à la xénophobie et aux violations des droits de l'homme.

La liberté d'expression est un droit que les parlements chérissent. Sans elle, il n'y aurait pas de véritable Parlement. Il n'est donc pas surprenant que les parlements soient fortement impliqués dans le débat sur le point de savoir où s'achève la liberté d'expression et où commence le

discours répréhensible. Comme l'a écrit George Orwell, "parler de liberté n'a de sens qu'à condition que ce soit la liberté de dire aux gens ce qu'ils n'ont pas envie d'entendre".

Il est ressorti des débats à l'UIP sur la liberté d'expression que la limite entre le droit légitime de critiquer et l'incitation à la haine et à la violence ne saurait être définie de manière uniforme, mais que l'objectif de toute loi réprimant l'incitation à la haine doit être d'éliminer la haine elle-même et de promouvoir la dignité humaine et la compréhension.

Au même titre que les médias, les parlements ont non seulement une obligation juridique mais aussi un devoir moral et éthique de protéger la liberté d'expression et d'entretenir le climat de respect mutuel qui est si essentiel à l'élimination du racisme et de la discrimination raciale. L'UIP continuera à encourager les parlements à prendre des mesures décisives au service de ces objectifs.

Je vous remercie.